

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
DU 27 MARS 2014
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration Extraordinaire de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le jeudi 27 mars 2014** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Monsieur Jean-Pierre BONELLE
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Fabien DURAND
Madame Anne FERREIRA
Monsieur Jérôme FORTIN
Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Antoine MARTIN
Madame Isabelle MULLER-QUOY
Monsieur Vincent NIOT
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Michel SLAMA
Monsieur Sofiane TAHI
Monsieur Jacques WILLAUME

Avaient donné procuration :

Monsieur Hervé COQUET	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Gabriel DESSAIVRE	à	Monsieur Michel SLAMA
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Jacques HENOCQUE	à	Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Monsieur Michel PAOLI	à	Monsieur Jérôme FORTIN

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE	Directeur Général des Services
Monsieur Emmanuel BERTHE	Directeur des Ressources Humaines
Madame Aude CARON	Assistante du Président
Monsieur Daniel COUPEL	Directeur de Cabinet
Madame Manuela DESHAYES	Directrice du DCIAP
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Monsieur Pascal FRACHET	Délégué auprès du CA
Monsieur Jacky GHODBANE	Agent Comptable
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Monsieur Nicolas LAVALLEE	Directeur des Finances
Monsieur Philippe NIVET	1 ^{er} Vice-président du CS
Madame Marie-Pierre TROGNEUX	Secrétariat – Cabinet
Monsieur Wolfgang SABLER	1 ^{er} Vice-président du CEVU

Directeur de composante présent au titre des invités :

Monsieur Maurice ROUSSEL

Directeur de l'IUT de l'Oise

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Regroupements d'universités et d'établissements
2. Présentation des comptes annuels 2013 et intervention du Commissaire aux Comptes
3. Compte rendu d'exécution budgétaire 2013



1. Regroupements d'universités et d'établissements

Le Président ouvre la séance, aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour relatif aux regroupements d'universités et d'établissements au moyen d'un power point. Ces regroupements imposés par la Loi doivent faire sens pour les universités et les sites territoriaux (régions ou inter-régions). Le Président évoque les moyens qui seront alors associés aux contrats de site. Les enjeux pour l'établissement comme la contribution à la structuration territoriale de l'enseignement supérieur en Picardie (maillage Picardie et autres régions), la mise en œuvre, à plusieurs, de projets scientifiques, pédagogiques à valeur ajoutée que l'on ne pourrait faire seuls, le développement d'autres partenariats sont également abordés de même que le contexte de remise en question de la carte des régions également. Les regroupements d'universités soulèvent certaines questions quant aux types de partenariats, de modalités, de projets scientifiques et pédagogiques et de politique de site. Le Président, tout en évoquant le PRES UFECAP et ses enseignements, rappelle la réflexion menée par l'URCA et l'UTT et ajoute que le principe d'une fusion de même que de création d'une structure supplémentaire ou de transfert de compétences n'est pas souhaité par la communauté de notre établissement. Dans le cadre du futur contrat de site, le dispositif déposé puis accepté, appelé PEPITE, projet portant sur l'entrepreneuriat étudiants et fédérant l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur picard est rappelé. L'UTC est le partenaire universitaire régional qui présente une complémentarité avec notre établissement notamment avec les projets structurants portés par les deux établissements comme ceux de Pivert, Figures et les pôles de compétitivité comme IAR, I-Trans. L'opportunité d'un partenariat existant mais non structuré avec l'ensemble des institutions maillant le territoire picard avec, entre autres l'ESAD, l'ESIEE, l'ESCOM et l'IPLB est évoquée. Le Président rappelle la structuration URCA / UTT, les écoles doctorales, les SFR, les projets dans le cadre de l'ESPE comme l'agrégation de lettres, et de l'UFR des arts comme le master arts permettant de délivrer un diplôme de musicologie. Il souligne que les SFR (Arc, Condorcet, Cap Santé) portent des projets visant un partenariat plus important. Certes, lors des débats précédents, la structuration UPJV-UTC-URCA-UTT avait été évoquée comme celle ayant le plus de sens pour favoriser l'équilibre pluridisciplinaire mais un processus de fort rapprochement visant la fusion est entamé entre l'URCA et l'UTT. L'UTC souhaite appartenir à deux rapprochements dont la COMUE Sorbonne. L'équipe de direction propose donc un regroupement avec l'UTC étendu à d'autres établissements picards d'enseignement supérieur, sous la forme d'une association, dont l'établissement serait le chef de file régional. Ce choix est de nature à répondre au besoin de structuration de l'enseignement supérieur en Picardie et aux attentes de partenaires potentiels de statuts et tailles différents. Le Président rappelle les avantages de l'association en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de création de nouvel établissement, ni de perte

d'autonomie pour l'établissement ou les autres établissements, l'association recevant de plus un fort soutien du conseil régional. Elle se traduira par la signature d'une convention avec chaque partenaire. Une réflexion commune avec l'UTC a été engagée en 2013 ainsi qu'un travail collégial dans le cadre du CPER. Une réunion est prévue en avril au Ministère sur le projet. Les groupes de travail avec l'UTC ont permis d'identifier des pistes pour la politique de site sur l'entrepreneuriat, les gros équipements scientifiques et techniques communs, le numérique, la co-construction de pédagogies innovantes, les actions et partenariats internationaux, les formations des enseignants-chercheurs.

Le 1^{er} Vice-président du CA tout en évoquant le calendrier, fait savoir que le contrat de site doit être négocié en juillet.

Le 1^{er} Vice-président du CS tient à rappeler les avantages de la solution de l'association. Monsieur NIVET fait ensuite allusion à la dépêche de l'AEF de la veille avec la nomination de Madame Geneviève FIORASO en qualité de secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Madame FERREIRA évoque le schéma de l'enseignement supérieur, le besoin d'une vision plus claire et rappelle qu'aujourd'hui, il convient de mutualiser. La Vice-présidente du Conseil Régional rappelle l'entrepreneuriat et conclut sur le soutien du CRP au projet d'association proposé par l'UPJV.

Monsieur BENLAHSEN souhaite revenir sur la méthodologie. Il observe l'absence du Président du PRES. En ce qui concerne la dynamique, il tient à rappeler que l'établissement est l'université de la région et ajoute qu'on ne compare pas 23 000 étudiants à 4 000.

Le 2^{ème} Vice-président du CA souhaite évoquer à la fois le travail effectué avec l'UTC et la volonté de l'établissement d'échanger avec ce dernier, la mise en place de groupes de réflexion mixtes (UPJV-UTC) ayant permis de faire ressortir des axes de travail.

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle que l'UTC est membre fondateur du PRES Sorbonne, l'UTC ayant affirmé son objectif de faire partie des deux regroupements avec une action plus forte portée sur le PRES Sorbonne.

Monsieur WILLAUME se réjouit du choix de l'association et en trouve dommage la mise entre parenthèses pendant six ans.

Monsieur DESBUREAUX fait savoir qu'une réflexion menée par la FSU conduit à penser que la solution de l'association est plus raisonnable avec un regroupement au niveau régional. Un regroupement plus large générerait un éloignement de l'accès à l'enseignement supérieur.

Monsieur NIOT s'interroge sur l'association d'un établissement qui est déjà associé.

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle que l'UPJV serait chef de file et insiste sur l'intérêt pour la région d'avoir un seul interlocuteur.

Monsieur NIOT demande ce que vont devenir les écoles doctorales et les SFR.

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle qu'il est, dans une logique de projet, possible de revoir les périmètres des ED. La question a été posée au Ministère.

Le Président soumet des propositions aux administrateurs, à savoir donner mandat au Président pour entreprendre toute démarche pour une association d'établissements ou d'organismes concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel d'une part, et pour demander au Ministère un délai supplémentaire quant au calendrier en vue de la constitution d'une association d'établissements d'autre part. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

~~~~~

## 2. Présentation des comptes annuels 2013 et intervention du Commissaire aux Comptes

**Le Président** accueille Madame THIBAUT, commissaire aux comptes du Cabinet Mazars.

**L'Agent-Comptable** présente les données chiffrées. Trois documents sont proposés aux administrateurs, les chiffres bruts de l'exercice 2013, le rapport de l'Agent-Comptable et l'annexe visant à apporter les explications nécessaires et commenter les informations du bilan et du compte de résultat. Le résultat global de l'exercice ou l'excédent réalisé est arrêté à la somme de 2 925 838 € et se décompose pour l'UPJV en la somme de 2 785 695 € et pour le SAIC en la somme de 140 143 €. L'Agent-Comptable apporte des explications sur les variations 2012-2013 et des indicateurs concernant les recettes, les produits exceptionnels et les charges en moins (heures complémentaires), les ressources affectées... La CAF (capacité d'autofinancement) qui représente la capacité de l'établissement à financer ses investissements sur fonds propres est de 5 728 683 €, l'excédent brut d'exploitation de 10 281 555 €. Monsieur GHODBANE conclut en précisant que le fonds de roulement fin 2013, de 19,6 M€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent, permet de dégager une trésorerie qui couvre 40 jours de dépenses de fonctionnement.

**Le Directeur des Finances** complète l'exposé en apportant certains éclaircissements relatifs aux variations des immobilisations et subventions d'investissement.

**Monsieur WILLAUME** évoque le compte 746 intitulé « dons et legs » dont le solde est nul et s'interroge sur la Fondation.

**Le Président** rappelle que ce dossier suit son cours et qu'il convient d'en compléter la composition en ce qui concerne les membres fondateurs pour pouvoir déposer les statuts. La Fondation, ayant un statut propre, n'apparaîtra pas dans les comptes de l'UPJV.

**Monsieur NIOT** se dit inquiet de la diminution de l'investissement, évoque une mauvaise prévision budgétaire et un taux d'exécution faible.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** tient à rappeler que pour permettre le passage aux RCE en 2011, les investissements ont été diminués. Depuis deux ans, il a été relancé mais le taux d'exécution est faible. Madame CHANGEUR fait également allusion aux sept campus et ajoute que l'établissement doit s'améliorer sur le pilotage de l'investissement, un renfort étant prévu au niveau de la DLPI. Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA conclut en insistant sur le fait que l'investissement engendre des frais de fonctionnement comme les frais de maintenance ou les fluides...

**Monsieur NIOT** demande si une nouvelle baisse en ce qui concerne les vacations et heures complémentaires est envisagée.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** ajoute qu'il n'y a pas d'objectif de baisse prévu mais davantage un objectif qualitatif, la poursuite du travail mis en place par Monsieur DUCAY va se poursuivre pour mieux le maîtriser.

**Madame THIBAUT**, commissaire aux comptes, tout en rappelant les missions exercées par le Cabinet à savoir contrôler la sincérité, la régularité des comptes pour les certifier, donne lecture de son rapport : « L'université de Picardie Jules Verne a comptabilisé en 2011 le patrimoine immobilier pour lequel elle bénéficie du potentiel de service, sur la base des valeurs expertisées par France Domaine. Une partie du patrimoine immobilier de l'UPJV n'a pas été valorisée par France Domaine et restera à intégrer au bilan. Par ailleurs, afin d'apprécier les hypothèses et méthodes qui sous-tendent les valeurs expertisées, nous avons obtenu les rapports et les fiches d'évaluation des experts mandatés par France Domaine. Toutefois, ces documents ne précisant pas l'ensemble des hypothèses de calcul utilisées, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la justesse des valeurs ainsi retenues. L'Université a demandé une nouvelle évaluation de son patrimoine immobilier à France Domaines. Le poste « créances diverses » à l'actif du bilan enregistre notamment les encaissements restant à percevoir sur contrats de recherche gérés en « ressources affectées ». L'Université doit finaliser les travaux d'analyse de ce compte en 2014.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables repris dans l'Instruction Ministérielle M 9 - 3 du 21 décembre 2010, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à la fin de cet exercice.  
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux financements externes de l'actif. »

**Le Président rappelle l'avis favorable à l'unanimité de la commission de finances.**

**Le Président met aux voix le compte financier 2013, il est adopté à l'unanimité.**

L'affectation au compte 110 de report à nouveau du résultat de l'exercice 2013 (UPJV + SAIC) arrêté à la somme de 2 925 837,52 € est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

~~~~~

3. Compte rendu d'exécution budgétaire 2013

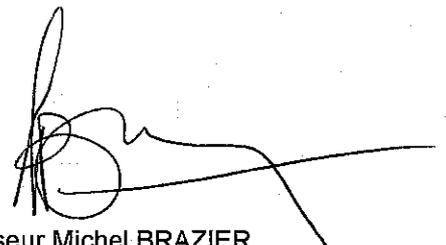
Le Directeur des Finances précise l'analyse de la progression des recettes et des dépenses sur investissements.

Le Président met aux voix le compte rendu d'exécution budgétaire 2013 qui est adopté à l'unanimité.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13 h 10.

~~~~~



Professeur Michel BRAZIER